

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT Kupferpaste

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

887426: TOOLCRAFT KUPFERPASTE 100G

890587: KUPFERPASTE, 500 G

890588: KUPFERPASTE, 1000 G

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Lubrifiant/lubrifiant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

La manipulation ou le traitement de ce matériau peut dégager de la poussière et provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: pâte inoffensifs à base des substances indiquées ci-après:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 231-159-6 CAS 7440-50-8	Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique) Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 3; H331. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Par voie orale: 500 mg/kg p.c.. Par inhalation, poussières/brouillard: 0,733 mg/L. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. Aquatic Chronic 1: M = 10.	< 10 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La manipulation ou le traitement de ce matériau peut dégager de la poussière et provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Sable, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.  
Il peut se dégager par ailleurs: hydrocarbures, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Asperger d'eau les récipients exposés en évitant impérativement de mouiller le produit.  
Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs. Assurer une aération suffisante. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de la chaleur.

Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures contre la charge électrostatique.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Stocker au sec. Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement. A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
7440-50-8	Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Suisse: VLE	0,2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)
		Suisse: VME	0,1 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si une bonne ventilation des locaux est assurée. En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection.

Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter la formation de poussière. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: pâteux
Couleur:	couleur cuivre
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 250 °C
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH:	non applicable
Viscosité, dynamique:	non applicable
Viscosité, cinématique:	non applicable
Solubilité:	Solubles dans les hydrocarbures
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Tension de vapeur:	non applicable
Densité:	0,906 g/cm <sup>3</sup>
Densité de la vapeur:	non applicable
Caractéristiques des particules:	Non applicable

**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

**10.2 Stabilité chimique**

Stable si stocké dans les conditions prévues.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

#### 10.4 Conditions à éviter

Echauffement excessif, humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: non déterminé

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé): > 5 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):

DL50 rat, par voie orale: 300 - 500 mg/kg

DL50 rat, dermique: > 2.000 mg/kg

CL50 rat, par inhalation: 0,7 mg/L/4h

### Symptômes

La manipulation ou le traitement de ce matériau peut dégager de la poussière et provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Indication sur Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):  
Toxicité pour le poisson:  
CL50: 0,02 mg/L/96h  
NOEC: 0,0074 mg/L/96h  
Toxicité pour la daphnia:  
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,0016 mg/L/48 h.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger pour l'eau potable en cas d'infiltration dans le sol, même en petites quantités.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 12 01 12\* = Déchets de cires et graisses  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. ne pas verser dans les canalisations.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas enlever l'étiquette avant que le conteneur ne soit soigneusement nettoyé. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

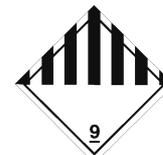
ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
UN 3077

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 3077,  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique))  
ADN: ONU 3077, Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.  
(Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique))  
IMDG, IATA-DGR: UN 3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Copper flakes (coated with aliphatic acid))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M7  
 IMDG: Class 9, Subrisk -  
 IATA-DGR: Class 9



### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui



### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3077  
 Etiquette de danger: 9  
 Dispositions particulières: 274 335 375 601  
 Quantités limitées: 5 kg  
 EQ: E1  
 Conditionnement - Instructions: P002 IBC08 LP02 R001  
 Conditionnement - Dispositions particulières: PP12 B3  
 Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP10  
 Réservoirs mobiles - Instructions: T1 BK1 BK2 BK3  
 Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP33  
 Codification réservoirs: SGAV LGBV  
 Code de restriction en tunnel: -

#### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 9  
 Dispositions particulières: 274 335 375 601  
 Quantités limitées: 5 kg  
 EQ: E1  
 Transport autorisé: T  
 Equipement nécessaire: PP

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-F  
 Dispositions particulières: 274 335 966 967 969  
 Quantités limitées: 5 kg  
 Excepted quantities: E1  
 Conditionnement - Instructions: P002, LP02  
 Conditionnement - Réglementations: PP12  
 IBC - Instructions: IBC08  
 IBC - Réglementations: B3  
 Instructions réservoirs - IMO: -  
 Instructions réservoirs - UN: T1, BK2, BK2, BK3  
 Instructions réservoirs - Réglementations: TP33  
 Arrimage et manutention: Category A. SW23  
 Propriétés et observations: -  
 Groupe de ségrégation: none

#### Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Miscellaneous & Environmentally hazardous  
 Code de quantité exceptée: E1  
 Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y956 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G  
 Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 956 - Max. Net Qty/Pkg. 400 kg  
 Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 956 - Max. Net Qty/Pkg. 400 kg  
 Dispositions particulières: A97 A158 A179 A197 A215  
 Emergency Response Guide-Code (ERG): 9L

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

#### Directives nationales - États-membres de la CE

#### Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Dangers pour l'environnement: Code E1, Quantity threshold 100 000 kg / 200 000 kg

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: E1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2023

Créée:

25.8.2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

- Acute Tox.: Toxicité aiguë
- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
- Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CL50: Concentration létale médiane
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- Eye Irrit.: Irritation des yeux
- facteur M: Facteur de multiplication
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- NOEC: Concentration sans effet observé
- ONU: Organisation des Nations unies
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- pc: Poids du corps
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.